

Département du Nord

Commune de

**TROISVILLES**



Arrêté 2025-12-03

COMMUNE DE TROISVILLES

**ARRÊTÉ**

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX DE RÉPARATION ENEDIS

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,  
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,  
Considérant les **travaux d'ouverture de fouilles pour réparation ENEDIS** par la *Société Euro Câbles Réseaux, 8 Rue de l'Industrie, 77550 LIMOGES FOURCHES* représentée par Monsieur GIBERT Samuel à compter du **12 janvier 2026** pour une durée de **7 jours**,  
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur certaines voies communales,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure et le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies suivantes :

- **Chemin de Troisvilles à Audencourt**

à compter du **12 janvier 2026** et pendant la durée des travaux.

**Article 2** - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité, avec une restriction de chaussée empêchant son empiètement. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

**Article 3** - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

**Article 4** - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 11 décembre 2025.

Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

